

CHAM

COLLÈGE

**(CLASSE À HORAIRES
AMÉNAGÉS MUSICALE)**

**LE CONSERVATOIRE
AU COEUR DU COLLÈGE !**

» 6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}

**COLLÈGE
ADAM BILLAUT**





C'EST QUOI ?

Grâce à une convention entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, votre enfant bénéficiera d'un apprentissage instrumental sur le temps scolaire, encadré par une équipe motivée et volontaire. Une chance pour développer ses capacités et ses connaissances. Les enseignements généraux sont également dispensés dans leur intégralité.

» Ce dispositif est ouvert aux élèves de Nevers et du département de la Nièvre.

L'enseignement au conservatoire se déroulera en grande partie sur le temps scolaire.

Les droits d'inscription sont gratuits.



DÉROULEMENT DES COURS :

- **1h30 d'éducation musicale** générale et technique
- **1h de cours d'instrument en groupe restreint**, jours et heures en fonction de la présence des professeurs d'instrument.
- **2h d'éducation musicale au collège.**
- **45 min de création / découverte du monde du spectacle vivant**
- **Une pratique collective instrumentale ou vocale sera obligatoire à partir de la 4^e année d'instrument.** Elle se déroulera au sein des pratiques collectives déjà proposées au conservatoire (conformément au règlement des études du Conservatoire de Nevers)
- **Un travail sur la voix, le rythme ainsi que sur la mise en espace vocale et théâtrale se fera au sein du collège.**



INSCRIPTION

Remplir la fiche de candidature ci-jointe et  la remettre au collège.

Collège Adam Billaut
55 rue Claude-Parent
58000 NEVERS

03.86.71.88.80
O580599L@ac-dijon.fr

CALENDRIER 2025

DATE LIMITE DES CANDIDATURES
17 MARS 2025

RENTRÉE EN CLASSE
À HORAIRES AMÉNAGÉS
LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Une commission d'admission se tiendra
LE MERCREDI 26 MARS

FICHE DE CANDIDATURE

Année scolaire 2025-2026



Candidature pour une entrée

en 6^e en 5^e en 4^e en 3^e

en classe à Horaires Aménagés Musicale,
au collège Adam Billaut

L'ÉLÈVE

Nom/Prénom de l'élève

Adresse du domicile

Code postal Ville

Établissement scolaire fréquenté en 2024-2025

Pratique d'un instrument Non Oui (lequel)

Nombre d'années de pratique

Établissement d'enseignement musical fréquenté

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et Prénom du responsable légal

Adresse du domicile

Courriel

Téléphone

**Je prend note que l'admission définitive de mon enfant sera
prononcée par la DSDEN**

Date et signature





**FICHE DE CANDIDATURE À REMPLIR
AU VERSO**

**CE DOCUMENT EST À REMETTRE AU
COLLÈGE ADAM BILLAUT**

ou

**À ENVOYER PAR MAIL À
O580599L@ac-dijon.fr**



RENSEIGNEMENTS

» CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DE NEVERS

ALLÉE DES URSULINES, 58000 NEVERS

03 86 68 48 80

ecole.musique@ville-nevers.fr

Accueil du lundi au vendredi :

lundi : 8h30-12h / 14h-18h30

mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h / 14h-18h

mercredi : 8h30-12h / 13h30-19h

» DIRECTION DE L'ENFANCE DE LA VILLE DE NEVERS

03 86 68 46 36

service.education@ville-nevers.fr

Accueil du lundi au vendredi :

8h-12h / 13h30-17h30

+ D'INFOS

Portail culturel de la ville de Nevers :
culture.nevers.fr rubrique «Lieux culturels»

Site de la ville de Nevers :
<https://www.nevers.fr/vivre-a-nevers/enfance-et-jeunesse/scolaire/la-classe-musicale>

Site de l'académie de Dijon :
<https://www.ac-dijon.fr/dsden58>